

BEST BUSINESS MODELS SRI
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social 58 avenue Marceau 75008 PARIS
819 634 544 RCS Paris

**Assemblée Générale Ordinaire
du 8 avril 2022 à 10 heures 10**

Résolutions

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle constate que le nombre d'actions en circulation qui ressortait à 3 003 198,5422 au 31 décembre 2020, s'établit à **3 055 276,7865** au 31 décembre 2021. A cette même date, l'actif net s'élève à **1 129 648 212,82 euros** contre 916 260 703,71 euros au terme de l'exercice précédent.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

- L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que les sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 présente un **résultat net de 4 217 177,86 euros**. L'Assemblée Générale Ordinaire décide conformément aux dispositions statutaires les répartitions et affectations suivantes :

Actions « IC » :

Capitalisation : **2 558 232,34 euros**

Actions « IPC » :

Capitalisation : **1 875 003,17 euros**

Actions « RC » :

Capitalisation : **-576 509,47 euros**

Actions « BG » :

Capitalisation : **-2 222,13 euros**

Actions « ID » :

Distribution :	373 441,68 euros
Report à nouveau :	<u>69,86 euros</u>
Total :	373 511,54 euros

L'Assemblée fixe pour chacune des actions ID qui existeront le jour de la mise en paiement, le dividende net unitaire à 13,41 €, relatif à la quote-part des sommes distribuables afférentes au résultat.

Le dividende, d'un montant unitaire de 13,41 euros, sera mis en paiement le 20 avril 2022.

Il est rappelé que les dividendes nets payés au titre des précédents exercices (action créée en février 2016) ont été les suivants :

Exercice 2016 : 29,52 euros.

Exercice 2017 : 30,03 euros

Exercice 2018 : 32,51 euros

Exercice 2019 : 29,88 euros

Exercice 2020 : 1,77 euros

Actions « IPD » :

Distribution :	57,00 euros
Report à nouveau :	<u>0,38 euros</u>
Total :	57,38 euros

L'Assemblée fixe pour chacune des actions ID qui existeront le jour de la mise en paiement, le dividende net unitaire à 1,14 €, relatif à la quote-part des sommes distribuables afférentes au résultat.

Le dividende, d'un montant unitaire de 1,14 euros, sera mis en paiement le 20 avril 2022.

Il est rappelé que les dividendes nets payés au titre des précédents exercices (action créée en février 2016) ont été les suivants :

Exercice 2016 : 2,34 euros.

Exercice 2017 : 2,56 euros

Exercice 2018 : 2,71 euros

Exercice 2019 : 2,42 euros

Exercice 2020 : 00 euros

Actions « RD » :

La somme distribuable afférente au résultat s'élève à **-10 894,97 euros**. Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les dividendes nets payés au titre des précédents exercices (action créée en février 2016) ont été les suivants :

Exercice 2016 : 9,12 euros.

Exercice 2017 : 4,72 euros

Exercice 2018 : 7,47 euros

Exercice 2019 : 5,57 euros

Exercice 2020 : 00 euros

- L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part des **plus et moins-values nettes** s'élèvent à **106 509 068,13 euros**, décide d'affecter ces sommes de la manière suivante :

Actions « IC » :

Capitalisation : **48 703 494,98 euros**

Actions « IPC » :

Capitalisation : **33 459 023,77 euros**

Actions « RC » :

Capitalisation : **12 239 527,43 euros**

Actions « BG » :

Capitalisation : **81 364,82 euros**

Action « ID »

Distribution : 1 942 398,00 euros

Plus et moins-values nettes non distribuées : 9 854 476,89 euros

Total : **11 796 874,89 euros**

L'Assemblée fixe pour chacune des actions ID qui existeront le jour de la mise en paiement, le dividende net unitaire à 69,75 €, relatif à la quote-part des sommes distribuables afférentes au plus ou moins-values.

Le dividende, d'un montant unitaire de 69,75 euros, sera mis en paiement le 20 avril 2022.

Il est rappelé que les dividendes nets payés relatifs à la quote-part des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values au titre des précédents exercices (action créée en février 2016) ont été les suivants :

Exercice 2016 : 26,15 euros.

Exercice 2017 : 43,03 euros

Exercice 2018 : 27,33 euros

Exercice 2019 : 64,90 euros

Exercice 2020 : 97,26 euros

Action « IPD »

Distribution : 187,50 euros

Plus et moins-values nettes non distribuées : 1 192,46 euros

Total : **1 379,96 euros**

L'Assemblée fixe pour chacune des actions IPD qui existeront le jour de la mise en paiement, le dividende net unitaire à 3,75 €, relatif à la quote-part des sommes distribuables afférentes au plus ou moins-values.

Le dividende, d'un montant unitaire de 3,75 euros, sera mis en paiement le 20 avril 2022.

Il est rappelé que les dividendes nets payés relatifs à la quote-part des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values au titre des précédents exercices (action créée en février 2016) ont été les suivants :

Exercice 2016 : 0,91 euros.
Exercice 2017 : 1,73 euros.
Exercice 2018 : 0,82 euros
Exercice 2019 : 3,19 euros
Exercice 2020 : 5,82 euros

Action « RD »

Distribution :	54 792,66 euros
Plus et moins-values nettes non distribuées :	<u>172 609,62 euros</u>
Total :	227 402,28 euros

L'Assemblée fixe pour chacune des actions RD qui existeront le jour de la mise en paiement, le dividende net unitaire à 77,61 €, relatif à la quote-part des sommes distribuables afférentes au plus ou moins-values.

Le dividende, d'un montant unitaire de 77,61 euros, sera mis en paiement le 20 avril 2022.

Il est rappelé que les dividendes nets payés relatifs à la quote-part des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values au titre des précédents exercices (action créée en février 2016) ont été les suivants :

Exercice 2016 : 44,98 euros.
Exercice 2017 : 65,67 euros
Exercice 2018 : 49,66 euros
Exercice 2019 : 84,14 euros
Exercice 2020 : 81,91 euros

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Mahshid DUMANOIS, pour une durée d'une année venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2022.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Amélie BURTIN, pour une durée d'une année venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2022.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe de la CHAISE, pour une durée d'une année venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2022.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant annuel global des rémunérations de l'activité allouées au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022 à 2 500 € bruts.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Secrétaire de l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la loi relatives aux résolutions qui précèdent, et de certifier conforme tout document nécessaire à la réalisation des décisions prises ci-dessus.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.